



Info n°5 – 16 octobre 2024

Vie professionnelle

➤ Exercice Attentat/Alerte Intrusion

Cet exercice se déroulera la semaine du 02 décembre 2024.

→ [courrier de Mme la Rectrice](#)

➤ Lutte contre le harcèlement

La lutte contre le harcèlement est une priorité absolue pour notre ministère. Elle contribue au bien-être que nous devons garantir à tous les élèves. Les résultats de l'enquête conduite l'année dernière par la DEPP démontrent que plus de 5 % des élèves sont victimes de harcèlement. Nous avons chacun le devoir d'agir par tous moyens contre ce fléau, autour des trois axes fixés par le plan interministériel de lutte contre le harcèlement : la prévention, la détection et la résolution.

Dans cette perspective, je vous remercie de bien vouloir mettre en œuvre ces deux actions prioritaires :

Le 7 novembre 2024, la journée nationale de lutte contre le harcèlement permettra de mobiliser l'ensemble de la communauté éducative et tous les partenaires institutionnels et associatifs de l'École.

Conformément au décret du 7 novembre 2023, tous les élèves des écoles à compter du CE2, ainsi que les élèves des collèges et des lycées, se verront proposer de renseigner une grille d'auto-évaluation non nominative visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes de harcèlement scolaire.

Deux heures du temps scolaire seront banalisées à cette fin, entre le jeudi 7 novembre et le vendredi 15 novembre 2024.

Ce temps banalisé, dont l'organisation pratique reste à l'initiative de chaque école, collège et lycée, sera l'occasion de mettre l'accent sur la prévention et la détection des situations de harcèlement, conditions premières de la protection des élèves victimes.

La passation de cette grille d'auto-évaluation sera effectuée en classe, pendant les deux heures banalisées.

Dans le premier degré, la séquence est assurée par le professeur de la classe.

Ces questionnaires anonymes sont en ligne sur le site éducol, afin que vous puissiez les partager avec l'ensemble des équipes éducatives :

- Grille d'auto-évaluation pour l'école : <https://eduscol.education.fr/document/53250/download>

Sur la page éducol « [Lutter contre le harcèlement entre élèves](#) », vous trouverez également le [guide de passation et d'exploitation](#) qui rappelle, d'une part, que dans l'éventualité d'une passation sous format numérique, il est impératif que l'anonymat des questionnaires soit garanti et que ceux-ci soient renseignés sous l'autorité d'un enseignant et, d'autre part, que l'analyse des résultats doit donner lieu à une restitution auprès des élèves et de leurs responsables légaux. Un chapitre du guide est consacré à cette communication et des documents ressources seront publiés prochainement sur éducol pour vous accompagner dans cette démarche.

Ces questionnaires devront être conservés dans des conditions permettant de garantir leur confidentialité. Ils devront impérativement être détruits à la fin de l'année scolaire.

Vous trouverez également sur éducol [un dépliant](#) qui pourra être distribué aux parents d'élèves à l'occasion de la restitution ou à tout moment de l'année.

2. Poursuivre dans votre école, collège ou lycée la mise en œuvre du programme de lutte contre le harcèlement et de ses mesures associées

Je vous remercie de veiller à renseigner dans la plateforme numérique Phare, <https://nah.phm.education.gouv.fr/nah/>, toutes les actions que vous menez en matière de prévention, de détection et de résolution du harcèlement. Ces éléments comprennent :

- la prise en compte du niveau de labellisation de votre école ou établissement sur la plateforme Phare ;
- l'identification, dans cette plateforme, des membres de l'équipe ressource et, pour les collèges et lycées, du coordinateur ;
- l'identification, pour les collèges et les lycées, des élèves ambassadeurs ;
- l'identification des 10 heures d'apprentissage réalisées avec les élèves, des informations apportées aux parents et des formations suivies par les personnels ;
- la participation de votre école, de votre collège ou de votre lycée à la journée « Non au harcèlement » et, le cas échéant, au prix « Non au harcèlement » et au « Safer Internet Day ».

Caroline PASCAL

Directrice générale de l'enseignement scolaire

➤ **Prévision effectifs : erreur de date dans le précédent fil-infos**

Pour notre académie, la campagne de prévision des effectifs dans ONDE pour la rentrée 2025 est ouverte du lundi 18 au 22 novembre 2024 inclus.

Infos des écoles

➤ MOOC dédiée à l'apprentissage de la lecture

Ouverture d'un MOOC intitulé "Apprentissage de la lecture, du décodage à la lecture experte" réalisé avec 5 enseignantes-chercheuses des laboratoires LPNC, LARAC et LEAD: Maryse BIANCO, Cynthia BOGGIO, Marie-Line BOSSE, Erika GODDE et Sylviane VALDOIS.

- Un MOOC est un cours en ligne gratuit, ouvert à toutes et tous.
- Il est diffusé sur une période délimitée où l'équipe pédagogique est disponible pour répondre à toutes les questions posées sur les forums
- Ce MOOC présente ce que dit la science sur les mécanismes cognitifs impliqués dans l'apprentissage de la lecture, l'efficacité des méthodes d'enseignement et des interventions pédagogiques. Il sera aussi l'occasion de partager des outils éducatifs validés par la Recherche.

Le cours se compose de **7 modules hebdomadaires** à suivre de façon linéaire, de la semaine 1 à la semaine 7. Chaque module comprend 4 ou 5 courtes vidéos, d'une durée de 5 à 8 minutes chacune. L'effort demandé pour compléter le MOOC est estimé à 1 heure 30 hebdomadaires en moyenne (10H30 au total).

- [inscription sur la plateforme FUNMOOC](#)

➤ École inclusive : une démarche inclusive pour faire classe à tous vos élèves - Canopé

- lien vers [l'article](#)



Retrouver les anciens fils infos sur le site de la circonscription de Besançon 1 →

FIL INFOS DIRECTION